

<p align="center">DEPARTEMENT DE HAUTE-SAVOIE</p> <p align="center">-----</p> <p align="center">Arrondissement de Saint-Julien-en-Genevois</p>	<p align="center">EXTRAIT</p> <p align="center">DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES USSES ET RHONE</p> <p align="center">Séance du 15 Janvier 2019</p>
<p><u>Nombre de Conseillers :</u></p> <p>En exercice : 37 Titulaires Présents : 33 Suppléants Présents : 3 Absents : 1 Pouvoirs : 0 Votants : 36 Pour : 36 Contre : 0 Nul : 0 Abstention : 0</p> <p>N° CC 04/2019</p>	<p>L'an deux mille dix-neuf, le quinze janvier à vingt heures, le Conseil Communautaire Usse et Rhône dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au siège de la CCUR, sous la présidence de Monsieur Paul RANNARD</p> <p>Date de convocation : 08 Janvier 2019</p> <p>Présents : Mesdames Carine LAVAL, Sylvie TARAGON, Estelita LACHENAL, Marthe CUTELLE, Carole BRETON, Mylène DUCLOS, Corinne GUISEPPIN, Anne-Marie BAILLEUL, Paulette LENORMAND, Christine VIONNET. Messieurs Bernard THIBOUD, Patrick BLONDET, Grégoire LAFEVERGES, André-Gilles CHATAGNAT, Alain CAMP, Paul RANNARD, Louis CHAUMONTET, Emmanuel GEORGES, Thierry DEROBERT, Joseph TRAVAIL, André BOUCHET, Jean-Paul FORESTIER, Jean-Louis MAGNIN, Bernard REVILLON, Gilles PASCAL, Jean VIOLLET, Bernard CHASSOT, Pascal COULLOUX, Alain LAMBERT, Gilles PILLOUX, Guy PERRET, Stéphane BRUN, Jean-Yves MÂCHARD.</p> <p>Suppléants : Christian VERMELLE représenté par Michèle LIARD, Alain CHAMOSSET représenté par Patrick FALCOZ, Bruno PENASA représenté par Orlando DOMINGUES.</p> <p>Pouvoirs : /</p> <p>Absents : Michel BOTTERI</p> <p>Monsieur Gilles PILLOUX est désigné secrétaire de séance</p>

OBJET : ÉCONOMIE – PAE de la Semine – Adoption du CRACL de la ZAC I

Vu la délibération n°18 octobre 1993 de l'ex-Communauté de Communes de la Semine créant une zone d'aménagement concertée relative à création du parc d'activités économiques de la Semine dans la commune de Chêne-en-Semine (ZAC I).

Monsieur le Président informe que le PAE de la Semine est divisé en trois zones d'aménagement concertées (ZAC I, ZAC II et ZAC III). Il rappelle que la ZAC I est la première à avoir vu le jour pour la création de la ZAE de la Semine et qu'il ne reste qu'un terrain à vendre (2 976 m²) mais que celui-ci devrait trouver preneur. Il précise que les travaux de viabilisation de la voirie ont été achevés en 2017.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré décide de :

ADOPTER le compte-rendu annuel à la collectivité locale au 31 décembre 2018 concernant la ZAC I de la Semine.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

**Pour extrait conforme,
Le Président,
Paul RANNARD**



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.